

Objet : RS - Budget principal - Décision modificative n° 2

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmais - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 129-25 C

objet **RS - Budget principal - Décision modificative n° 2**

Thierry Repentin en l'absence de Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente une décision modificative n° 2 pour le budget principal de Grand Chambéry portant uniquement sur la section d'investissement du budget.

Dépenses

- Programme / chapitre 104041 – Piscine aqualudique du Stade : + 1 500 €.
- Programme / chapitre 204057 – Aménagement de la zone Cassine : +180 000 €.
- Programme / chapitre 104010 – Administration Grand Chambéry : -181 500 €.

Le solde pour les 3 programmes listés ci-dessus est de 0 €, s'agissant de transferts entre enveloppes.

- Chapitre 458197 - mandat CD73 – Enrobé boulevard Henry Bordeaux : +84 000 €.

Recettes

- Chapitre 458297 - mandat CD73 – Enrobé boulevard Henry Bordeaux : +84 000 €.

Solde de la DM 2 : +84 000 € en dépenses et recettes.

L'objet principal de la DM n° 2 porte sur une convention de mandat à intervenir entre le Département et Grand Chambéry en vue de la réalisation d'un enrobé pour le compte du Département sur le boulevard Henry Bordeaux pour la desserte du parc d'activités de La Revéraz.

Cette opération strictement comptable, équilibrée en dépenses et recettes, est sans impact sur la prospective et permet de sécuriser la bonne réalisation de l'opération selon les calendriers souhaités.

Les autres propositions de crédits relèvent de transferts entre enveloppes budgétaires, conformément à la PPI 2021-2026 en vigueur et projetée dans le cadre du DOB 2025.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de Grand Chambéry.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **129-25 C**

Objet de l'acte : RS - Budget principal - Décision modificative n° 2
Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives
Date de l'acte : 10 juillet 2025
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33920H1-DE
Identifiant unique de l'acte : lmc1H33920H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025